De g à d : Les lauréats Marc Pernet, Romain Crausaz, Line Dorsaz, Laurent Clerc, Micaela Da Silva, Martin Suardet, Florence Schaerer entourés de Julien Fournier (Président de la direction d'examens des cultures spéciales), Emmanuel Chassot (président AMAR), Sébastien Schwarz (président ASRMPVV), Claude Baehler (Vice-président d'Agora).

DES NOUVELLES DE LA FORMATION EN CULTURES SPÉCIALES

CARINE THÉRAULAZ, AGORA, RESPONSABLE FORMATION DES CULTURES SPÉCIALES

FORMATION INITIALE

La révision de la formation initiale du champ professionnel agricole, notamment du CFC en viticulture et du CFC caviste suit son cours. A ce jour le calendrier est tenu et divers ateliers ont eu lieu au sein de toutes les professions pour rédiger les profils de qualifications. Ces profils doivent être retravaillés au sein des branches et seront validés lors du comité d'AgriAliForm du mois de février. L'année 2022 sera consacrée à l'élaboration du plan de formation, aux consultations et aux adaptations nécessaires. 2023 verra le projet se concrétiser avec l'approbation des plans de formations et mise à jour des moyens d'enseignement jusqu'à la rentrée en septembre 2024.

Lors du séminaire des membres d'AgriAliForm, un exposé a été donné par M. Beat Hanselmann, représentant des formations Polybâtisseur. Cette formation comprend les métiers de : Etancheur, Couvreur, Echafaudeur, Façadier, Storistes. Ces métiers avaient opté pour une formation par orientation. Cet exposé a délivré de bons conseils pour aborder au mieux cette révision.

De plus amples informations concernant la révision de la formation initiale sont disponibles sur le site internet agri-job.ch. Nous aurons également un stand à Agrovina où nous nous réjouissons de vous accueillir pour répondre à vos questions.

FORMATION SUPÉRIEURE

Révision du Plan d'étude cadre Technique vitivinicole (PEC TVV) : En tant qu'organe responsable l'OrTra AgriAliForm est chargée de mettre à jour le plan d'étude cadre technicien vitivinicole tous les 5 ans. De plus l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES) en septembre 2017, demandait nécessairement des adaptations.

Notamment grâce à une enquête réalisée auprès d'un panel d'entreprises, le groupe de travail en charge de la révision du PEC, a adapté le profil de qualification pour que le futur technicien vitivinicole réponde aux nouvelles attentes du marché du travail. De plus la notion de durabilité étant un point essentiel à l'agriculture et ses métiers le présent PEC a été soumis à l'appréciation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Après validation interne et auprès du SEFRI, le projet arrive à bout touchant avec la consultation externe. Les milieux intéressés pouvaient prendre position, jusqu'à la fin de l'année, lors de la procédure de consultation externe afin de garantir une assise nationale. A la suite de quoi le groupe de travail analysera les différents commentaires et modifiera le PEC en conséquence pour finalement obtenir une validation finale en mai 2022.

REMISE DES DIPLÔMES BREVET ET MAÎTRISE

Lors de la remise des diplômes des brevets et maîtrises du 19 novembre dernier à Crissier, 6 brevets de viticulteur et 1 brevet caviste ainsi qu'une maîtrise arboricole et viticole ont été décernés. Nous félicitons vivement les lauréats pour leur travail dûment récompensé.

PALMARÈS 2021

Brevet Viticole : Romain Crausaz, Micaela Da Silva, Line Dorsaz, Aurélien Lovy, Marc Pernet, Martin Suardet
Brevet Caviste : Florence Schaerer
Maîtrise Arboricole : Laurent Clerc
Maîtrise Viticole : Bruno Luyet